

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2011

Présents : Mesdames VERCRUYSSÉ CORDIER THOMAS et Messieurs COLLETTE POULAIN, BARRUET MESSIO LAURENT PARROT LEHMANN TOFFIN WRZUCHOL.

Absent non excusé : M.MELO

Secrétaire de séance : .Me CORDIER.

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Taxe de raccordement eaux usées.
- Taxe communale forfaitaire.
- Subvention pass loisirs.

Informations diverses :

- Transfert de compétences déchets verts et SPANC.
- Plan Orsec.
- Date vœux du Maire.
- Construction de 12 logements OPAC.
- CR audit des équipements publics de la CCPOH.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Celui-ci est adopté à l'unanimité avec la remarque suivante :

Pascal LEHMANN signale que les dates concernant le broyage ne sont pas les mêmes sur le sml et sur le compte rendu du conseil. Les dates indiquées dans le compte rendu sont à prendre en compte (soit les 23 et 24 mars prochains).

TAXE DE RACCORDEMENT EAUX USEES.

Monsieur le Maire signale que notre commune n'applique pas la taxe de raccordement des eaux usées alors qu'après enquête, les communes avoisinantes ont déjà institué cette taxe.

Après une remarque, il semblerait que la taxe a été votée dans les années 1970 mais peu appliquée depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres du conseil municipal pour revaloriser cette taxe et propose de la fixer à 1 500 €, la moyenne qui est appliquée dans les communes voisines se situe entre 100 et 1 500 €.

Une autre proposition est faite à 1 300 €.

Vote pour 1 300 € :

Pour : 11

Contre : 1 (M. Parrot qui suggère une taxe entre 400 et 500 €).

TAXE COMMUNALE FORFAITAIRE.

Monsieur le maire demande l'instauration d'une taxe communale forfaitaire sur les terrains devenus constructibles par la modification du PL.U comme la loi le permet.

Il demande aux élus concernés par cette délibération de quitter la salle.

Monsieur POULAIN et Madame VERCRUYSSSE quittent la salle et trouvent regrettable de ne pas pouvoir débattre tout en admettant de ne pas participer au vote.

Cette taxe sera de 6,6 % sur la plus value.

Monsieur PARROT demande à Monsieur le Maire que les documents afférents à l'ordre du jour soient joints à la convocation.

Il demande également que des phrases soient faites lors de l'établissement de l'ordre du jour.

Messieurs LAURENT et MESSIO proposent de remettre la discussion de cette taxe lors d'un prochain conseil municipal mais Monsieur BARRUET souhaite ne pas reporter les points qui sont à l'ordre du jour.

Monsieur PARROT et Madame THOMAS demandent si la commune sera redevable d'une contrepartie en échange de la taxe, le Maire répond que non.

Monsieur PARROT trouve regrettable que cette question n'ait pas été débattue à la commission des permis de construire.

Il est répondu qu'il s'agit d'un vote du conseil municipal qui ne concerne pas la commission.

Vote pour : 8

Abstention : 2 abstentions (dont M.PARROT)

Retour à la séance de M.POULAIN et de Me VERCRUYSSSE.

SUBVENTION PASS LOISIRS.

Monsieur BARRUET demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le versement du PASS LOISIRS aux différentes associations et précise que 95 jeunes ont pu bénéficier du pass loisirs contre 96 l'an dernier.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

TRANSFERT DE COMPETENCES DECHETS MENAGERS ET SPANC.

La CCPOH demande l'avis des membres du conseil municipal concernant les compétences :

- ordures ménagères (celle-ci étant actuellement traitées par le SMVO et ramassées par la CCPOH).
- le SPANC, 2 habitations de la commune ne sont toujours pas raccordées à l'assainissement.

Les membres du conseil souhaitent conserver la compétence police car il est important d'avoir un contact avec les riverains.

PLAN ORSEC.

Le service interministériel de défense et de protection civile de la Préfecture demande si la commune dispose de bâtiments communaux pouvant accueillir (hébergement, restaurations etc.....) des personnes dans un local d'environ 200 m² (50 personnes et 4 m²/personne) en cas de catastrophe naturelle, accident etc.

Monsieur le Maire propose d'inscrire la salle socio éducative (seul bâtiment susceptible de convenir).

DATE DES VŒUX DU MAIRE.

Les vœux du Maire ont toujours lieu le dernier vendredi du mois de janvier, or, en 2012, le Conseil Général organise la cérémonie pour notre canton le même jour.

Monsieur le Maire propose de changer la date, et de faire ses vœux le jeudi 26 janvier 2012.

Les membres du conseil municipal approuvent cette modification.

CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS OPAC.

6 T2 et 6 T3 (avec chauffage au gaz) seront construits rue de l'Eglise, l'EPFLO a acheté le terrain appartenant à l'Etat, les appartements devraient théoriquement être livrés fin 2013.

Messieurs COLLETTE BARRUET et WRZOLCHOL sont allés visiter le même type de logement à Hermes, Noailles et Allonne, ils ont été satisfaits de la qualité de construction et d'isolation.

Le conseil municipal souhaite que le maximum de logements soit accessible aux handicapés.

COMPTE RENDU DE L'AUDIT DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA CCPOH

Début 2010 une enquête a été réalisée sur les bâtiments de chaque commune, un compte rendu a été fait et les conseillers intéressés par celui-ci peuvent fournir une clé USB au secrétariat de façon à leur fournir le document.

REFORME TERRITORIALE :

Le projet de la loi sur la modification du mode de scrutin concernant l'élection des conseillers municipaux dans les communes de 500 à 3 499 habitants au scrutin proportionnel de liste a bien été déposé au sénat le 21 octobre 2009 mais n'a pas été débattu. En l'absence d'adoption de ce projet avant mars 2014, le prochain renouvellement général des conseillers municipaux s'effectuera dans les mêmes règles qu'actuellement.

L'ECLAIRAGE DE NOEL :

M.LEHMANN signale que les années précédentes l'éclairage était tardif, la commission propose de brancher l'éclairage 3 semaines avant Noël, d'installer et d'allumer les guirlandes dans la semaine du 5 au 9 décembre prochain et de les retirer aux alentours du 10 janvier.

Pascal LEHMANN, propose de renouveler les chèques cadeaux pour les gagnants des maisons fleuries.

Philippe TOFFIN signale qu'une erreur a été commise sur le compte rendu de la commission de sécurité lire « salle des loisirs » et non « salle socio ».

Monsieur PARROT demande si un inventaire de la vaisselle dans les deux salles est fait, il est répondu que celui-ci est réalisé dans l'année avec l'éventuelle acquisition de vaisselle pour maintenir le nombre nécessaire.

Monsieur PARROT demande ce qui est fait et prévu au niveau de la sécurité dans la commune étant donné les cambriolages ou tentative de cambriolages qui ont lieu.

Monsieur le Maire répond qu'il est en contact régulier avec la gendarmerie, notamment avec le capitaine.LEBAS qui s'est déplacé dernièrement

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il s'est d'ailleurs déplacé lui aussi chez un particulier qui posait problème de voisinage.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'agenda communal se fera pour 2013, le délai étant trop court pour une parution en 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.